

erg | postes vacants _ année académique 25-26

Introduction	1
cycle de bachelier	2
orientations : cours artistiques	2
sculpture BAC 1 > 3, assistant·e	2
peinture BAC 1 > 3, conférencier·e5
BD/ILLU, BAC 1, conférencier·e7
cycle de master	9
atelier pluridisciplinaire : cours artistiques	10
récits et expérimentations : Narration spéculative, assistant·e	10
orientations : cours artistiques	12
gravure MA1 > 2, assistant·e	12
peinture MA1 > 2, conférencier·e16
annexe document de la délégation du personnel	

introduction

L'erg a une position pédagogique singulière dans le paysage des écoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà de sa structure pédagogique organisée en ateliers pluridisciplinaires, elle accorde une place particulière à la relation entre théorie et pratique. Cette spécificité pédagogique est notamment soutenue par la présence de pratiques pédagogiques multiples et hétérogènes qui invitent à penser et à concrétiser un contexte critique au regard de l'enseignement et de la pratique des arts. Comme signifié dans le projet pédagogique de l'école, « l'articulation des cours à l'erg est une zone de convergence suscitant l'inattendu, l'échange, le collectif, la forme hybride, contribuant ainsi à former des artistes-citoyen·e·s en relation au monde, bien au-delà de la période de formation. » L'école est le lieu de pratiques artistiques situées qui accompagne dès lors l'émergence de nouvelles formes de savoirs, tout à la fois savoir-faire, savoir-comprendre et savoir-être.

Par ailleurs, l'écosystème participatif de l'erg – où étudiant·e·s, enseignant·e·s et équipe administrative engagent leur responsabilité – permet la mise en place d'un lieu d'émancipation et d'autonomie qui se traduit à la fois individuellement et collectivement. À l'erg, le faire école se traduit dans l'agencement d'une « communauté d'apprenants » où le questionnement et la recherche se conjuguent dans une structure constituée de champs divers, non-hiérarchiques et poreux.

Les descriptifs ci-dessous sont des pistes de réflexion. La commission de recrutement se basera sur la proposition d'un **projet pédagogique** personnel et singulier qui entre en dialogue avec le projet de l'erg. Si le projet du ou de la candidat·e est sélectionné, la rencontre et la conversation sur la méthodologie, les objectifs, les modalités d'évaluation, l'articulation avec les autres cours de l'erg seront déterminantes. Une part de liberté est donc laissée aux candidat·es pour décrire ceux-ci.

Une attention particulière sera accordée à la capacité du ou de la candidat·e à mobiliser les aspects pédagogiques de son projet en termes de relation avec les étudiant·es, mais également sa capacité à mettre en perspective ses **responsabilités à l'égard de l'école et de la communauté d'apprenant·e qu'elle rassemble**.

L'environnement pédagogique de l'erg est majoritairement francophone, cependant les candidatures en d'autres langues sont acceptées.

cycle de bachelier

Pour le cycle de bachelier, et encore plus spécifiquement en première année, une attention particulière sera portée par les membres de la commission à la capacité des candidat·es à pouvoir effectuer une proposition pédagogique articulée et cohérente notamment en termes d'objectifs pédagogiques, de méthodologie, d'acquis d'apprentissage et d'évaluation. Les candidat·es seront invité·es à développer ces points lors de la commission en apportant des exemples.

orientations : cours artistiques

Dans le curriculum de l'erg, les orientations représentent un espace d'expérimentation proprement lié à un médium. L'orientation constitue le matériau premier, la perspective première, ou le lieu de décentrement, à partir duquel l'étudiant·e pourra mobiliser son projet et sa recherche.

sculpture | BAC 1 > 3, assistant-e

Référence au Moniteur :

AX15 | Assistant-e | Sculpture / Atelier | CA | BA | 6/20

Contexte :

- Cours obligatoire dans le programme d'étude des étudiant-e
- Mercredi 14h à 20h
- 6h semaine toute l'année

Descriptif :

L'atelier de sculpture est un lieu collectif où étudiant-e et enseignant-e issus de divers horizons se côtoient. Il regroupe les étudiant-e de l'orientation et des étudiant-e stagiaires d'autres orientations. A travers leurs pratiques artistiques et pédagogique, étudiant-e comme enseignant-e échangent, recherchent et expérimentent, en ayant pour objectif commun, le développement de la pratique personnelle (individuelle et/ou collective) de l'étudiant-e en l'inscrivant dans le contexte sociétal et artistique contemporain. La pédagogie proposée aux étudiant-e ne peut être figée, elle est régulièrement réinterrogée et évolue en fonction des besoins et des expériences menées au sein de l'atelier.

L'appellation "sculpture" est entendue dans son acceptation la plus large, dans son champ élargi : une discipline regroupant une diversité de pratiques, une discipline hétérogène et polymorphe, résolument tournée vers l'art dans l'espace et de l'installation. La sculpture est considérée dans sa pluralité et est questionnée dans ses rapports aux autres disciplines artistiques pouvant être convoquées par l'étudiant-e qui les connectera à sa pratique de sculpteur-e. (articulations orientation/AP, stage/orientation). La sculpture est considérée comme une pratique artistique expérimentale et prospective et comme résultante d'une pensée traduite à travers ses processus de création.

Pratique pédagogique spécifique à l'atelier :

Des exercices ou workshops sont proposés aux étudiant-e permettant l'expérimentation technique, la recherche, le développement d'une pratique personnelle, l'exploration du médium "sculpture". Ces propositions/ impulsions

peuvent être pensées, revues, augmentées collectivement (étudiant·es/professeur·e·s).

Elles sont accompagnées et alimentées par des documents référentiels. Le suivi des travaux est assuré par les rencontres et échanges réguliers entre les étudiant·es et les enseignant·e·s. Les travaux sont spatialisés et présentés au groupe, nouveau moment d'échange et de partage où l'étudiant·e formule ses intentions et pose un regard critique sur son cheminement et ses réalisations. Les responsabilités inhérentes à la fonction d'enseignant·e - présences, notes et rappel du cadre pédagogique - font aussi partie des missions.

Profil général :

- L'enseignant·e présente un profil pluridisciplinaire et si possible complémentaire avec le professeur en place ;
- Témoigner d'une expérience pédagogique ;
- Entretenir une pratique active de la sculpture et pouvoir s'appuyer sur un réseau lié au monde de l'art au sens élargi ;
- L'enseignant·e est familier·ère des pratiques contemporaines de la sculpture, de l'espace et de l'installation ;
- Avoir une connaissance des pratiques artistiques contemporaines, de leurs enjeux et pouvoir en faire bénéficier les étudiant·es par des apports référentiels ;
- Initier et gérer des événements intra et extra muros comme des expositions ou autres événements à portée pédagogique et artistique

Compétences pédagogiques :

- Être capable de s'inscrire dans le contexte pédagogique de l'atelier de sculpture et de s'engager dans le projet de l'atelier avec le professeur responsable ;
- Démontrer une capacité à s'inscrire pleinement au sein du projet pédagogique de l'erg ;
- Jouer un rôle actif et pouvoir s'impliquer dans la réflexion et l'élaboration du projet pédagogique mouvant de l'atelier ;
- Faire preuve d'un sens développé des relations humaines, pouvoir être à l'écoute des étudiant·es et de leurs besoins, être sensible aux questions de développement personnel et de réalisation de soi ;
- Favoriser un environnement d'apprentissage collaboratif et inclusif ;

- Accompagner la pratique des étudiant·es tout au long du processus ;
- S'impliquer dans les tâches administratives de l'atelier (communication et réponses aux sollicitations étudiant·es/ admin/ direction) ;
- Faire preuve de disponibilités en-dehors des cours (travail pédagogique, projets extra-muros, jury, etc.)

Pratique institutionnelle :

- L'erg est une école au travail, l'enseignant·e devra pouvoir s'engager au sein de l'école, notamment lors des journées pédagogiques et des moments de réflexions collectives.
- Les responsabilités pédagogiques et institutionnelles des différentes fonctions pédagogiques se trouvent sur le document de la délégation syndicale en annexe. Il est demandé aux candidat·es de mettre ces éléments de responsabilités en perspective dans leur projet pédagogique.

peinture | BAC 1 > 3, conférencier·ère

Référence au Moniteur :

CX26 | Conférencière | Peinture / Atelier | CA | BA | 180h/600

Contexte :

- Cours obligatoire dans le programme d'étude des étudiant·es
- Jeudi après-midi
- 6h semaine toute l'année
- Le nombre d'heures prévues sur l'année comportent 144 heures d'enseignement et 36 heures de participation aux évaluations, au travail collectif de l'atelier, de l'école et aux délibérations.

Descriptif :

Le cours de peinture, laboratoire de découvertes et d'expérimentations des pratiques et des enjeux de la peinture contemporaine, explore les multiples formes que peut prendre la peinture aujourd'hui. L'atelier permet aux étudiant·es d'explorer la diversité des modes de production de la peinture et d'en expérimenter les techniques et matériaux actuels. C'est le lieu d'acquisition d'outils pratiques et conceptuels utiles au développement d'une approche artistique personnelle. A la fin du cycle, s'opère une analyse du parcours et du

travail de l'étudiant, en dialogue avec cette dernière, permettant d'envisager les points d'amélioration de sa pratique.

Le cours aborde la pratique de la peinture dans un champ élargi de références et de possibles. Il tisse des liens entre des pratiques diversifiées issues d'époques et de champs culturels hétérogènes. Il insiste sur les liens entre les pratiques picturales et d'autres domaines de la pensée et de la culture.

L'attention est portée à la manière dont la peinture peut développer une pensée spécifique, articulant questions personnelles et sociétales.

Pratique pédagogique spécifique à l'atelier :

L'atelier peinture propose une chronologie d'exercices qui donnent rapidement aux étudiants les moyens de construire leur propre pratique. Ces exercices permettent d'expérimenter une diversité d'approches, de techniques, de modes de production, de manières de voir. Ils incitent chacun.e à développer ses propres contenus à l'aide des supports que proposent le cours. Chaque présentation d'exercice s'accompagne d'une explication des enjeux pédagogiques de l'exercice et de la présentation de documents visuels diversifiés en lien avec la proposition. Le lien pédagogique se poursuit au long de la réalisation de l'exercice sous forme de discussion, d'avis, de guidage technique selon les besoins de l'étudiant. Les rendus d'exercices donnent lieu à une mise en commun, accrochage. Cette présentation est le lieu d'une discussion collective. Les exercices sont complétés par des séances d'information ou des visites sur l'actualité de la peinture, ses enjeux, ses connexions avec les questions de société. Les responsabilités inhérentes à la fonction d'enseignant - présences, notes et rappel du cadre pédagogique - font aussi partie des missions.

Profil spécifique de l'enseignant :

Ce poste est l'opportunité de rejoindre une équipe de trois enseignants dans un travail collaboratif, il nécessite une ouverture au dialogue, à l'échange et au travail d'équipe.

Le futur enseignant engagé :

- Avoir une pratique active de la peinture (au sens large) ;
- Etre ouvert à une conception élargie des multiples voies que peut prendre la peinture aujourd'hui, et des multiples contextes dans lesquels elle peut s'inscrire ;
- Etre ouvert et curieux des croisements que peut produire la peinture

avec d'autres pratiques, notamment, l'illustration, la B.D., la performance, etc ;

- Etre curieuse des connexions possibles entre pratique de la peinture et enjeux de société (questions sociétales, écologiques, sociales,...) ;
- Avoir une vision élargie et non exclusive des contextes multiples où la peinture peut s'inscrire dans la société ;
- Etre ouverte à une conception élargie de la recherche en art ;
- Pouvoir développer un sens de l'écoute et de l'attention vis à vis de pratiques jeunes et en transformation ;
- Pouvoir accompagner collectivement et individuellement les pratiques des étudiants dans un dialogue constructif et une perspective d'*empowerment* ;
- Adhérer à la pédagogie de l'erg, fondamentalement pluridisciplinaire, et où la pratique dialogue avec la théorie

Pratique institutionnelle :

- L'erg est une école au travail, l'enseignant·e devra pouvoir s'engager au sein de l'école, notamment lors des journées pédagogiques et des moments de réflexions collectives.
- Les responsabilités pédagogiques et institutionnelles des différentes fonctions pédagogiques se trouvent sur le document de la délégation syndicale en annexe. Il est demandé aux candidats de mettre ces éléments de responsabilités en perspective dans leur projet pédagogique.

BD/ILLU, BAC 1, conférencier·e

Référence au Moniteur :

COX28| Conférencière | BD / Atelier | CA | BA | 180/6000

Contexte :

- Cours obligatoire dans le programme d'étude des étudiants
- Mercredi 14h00 à 20h
- 6h/semaine toute l'année
- Le nombre d'heures prévues sur l'année comportent 144 heures d'enseignement et 36 heures de participation aux évaluations, au travail collectif de l'atelier, de l'école et aux délibérations.

Descriptif :

- Les orientations à l'erg déploient un enseignement axé sur l'expérimentation favorisant le décroisement des disciplines artistiques et les expériences collectives. Toutes les orientations enseignées à l'erg convergent dans des regroupements plus larges appelés ateliers pluridisciplinaires et ne sont donc pas envisagées isolément.
- L'orientation BD est donnée conjointement avec l'orientation illustration afin de créer un espace de dialogue entre ces pratiques, dont les frontières sont aujourd'hui plus que poreuses, et de laisser la possibilité aux étudiants de naviguer entre les deux.
- Cours présent dans la même unité d'enseignement que l'atelier pluridisciplinaire choisi (Narration, friche ou panorama) et le cours de sémiologie.

Pratique pédagogique spécifique à l'atelier :

- L'enseignant est invité à proposer des expériences pédagogiques concrètes et détaillées ainsi qu'un cadre dans lequel ce projet pédagogique pourrait opérer. Ce dernier doit pouvoir s'articuler à celui de l'erg ainsi qu'à l'unité d'enseignement dans laquelle le cours est proposé ;
- L'année de BAC 1 est une année où l'on commence à dessiner les contours d'une pratique du récit en images. L'enseignant devra donc être en mesure de mettre en place avec les étudiants un cadre et une méthodologie de travail solides tout en favorisant un champ de recherche et d'expérimentation ouvert pour les accompagner et les préparer aux années suivantes, celles où le travail s'affine et s'étoffe et où les projets prennent des formes plus abouties ;
- L'enseignant formera avec l'enseignant actuellement en place une équipe pédagogique spécifique aux orientations BD et ILLU ;
- Une attention particulière sera portée à la capacité de se projeter dans un travail collectif ;
- L'environnement pédagogique de l'erg est majoritairement francophone, cependant les candidatures en d'autres langues sont acceptées ;
- Les responsabilités inhérentes à la fonction d'enseignant - présences, notes et rappel du cadre pédagogique - font aussi partie des missions.

Profil spécifique de l'enseignant :

- L'orientation bande dessinée étant donnée conjointement avec l'orientation illustration, le projet pédagogique et artistique de la candidat.e devra faire preuve d'une connaissance intime de ces pratiques spécifiques situées dans un territoire étendu et pluridisciplinaire du récit en images.
- Il/elle sera capable de démontrer une approche et une pratique prenant en considération les possibles de ces médiums, à la fois en termes de genres, d'espaces narratifs, de matérialité des supports mais aussi en terme d'enjeux de monstration.
- Le cours d'illustration/bande dessinée pour les BACI est un espace qui se veut à la fois champ d'exploration graphique et narratif, cours technique et théorique mais aussi espace de dialogue avec les étudiants où les travaux au long cours peuvent être discutés collectivement et enrichis par des apports de références diverses. Il s'agit donc pour l'enseignant.e d'être en capacité de naviguer d'un pôle à un autre en fonction des besoins, toujours en étroite collaboration avec l'enseignant.e déjà en place.
- Le projet pédagogique et artistique de la candidat.e devra encourager les étudiants à développer une pratique critique des potentialités énonciatives, narratives et plastiques de la bande dessinée et de l'illustration.
- L'orientation Illustration/bande dessinée n'étant pas exclusivement rattachée à l'atelier pluridisciplinaire Narration, l'hétérogénéité des dispositifs pédagogiques et plastiques aura comme visée première de proposer aux étudiants l'expérimentation du récit en images mais aussi d'envisager des formes potentiellement hybrides.
- Le/la candidat.e proposera dès lors un projet pédagogique capable de mettre en question – pour et avec les étudiants – les modes de production, de diffusion et de réception propres aux transformations actuelles du médium. Il prendra notamment en considération, et de façon manifeste, les nouveaux enjeux de création et de pratiques éditoriales engendrés par le numérique.

Pratique institutionnelle :

- L'erg est une école au travail, l'enseignant.e devra pouvoir s'engager au sein

de l'école, notamment lors des journées pédagogiques et des moments de réflexions collectives.

- Les responsabilités pédagogiques et institutionnelles des différentes fonctions pédagogiques se trouvent sur le document de la délégation syndicale en annexe. Il est demandé aux candidats de mettre ces éléments de responsabilités en perspective dans leur projet pédagogique.



cycle de master

Les différents masters proposés à l'erg – conçus comme lieux d'expérimentations pluridisciplinaires – accompagnent les étudiants dans la mise en place de pratiques hétérogènes grâce auxquelles s'inventent les possibles de nouveaux récits. Espace de désobéissance épistémologique aux normes et aux codes de l'histoire, l'enseignement des arts à l'erg fait apparaître de nouvelles cartographies multiples à la fois institutionnelles, théoriques et formelles. Par ses diverses approches pédagogiques, l'école invite en effet les étudiants à la recherche et à la production de propositions plastiques et graphiques propices à l'émergence de formes hybrides et processuelles.

atelier pluridisciplinaire : cours artistiques

En master, l'objectif pédagogique des ateliers pluridisciplinaires est d'accompagner au décloisonnement des pratiques, à provoquer un décentrement possible et d'étendre les champs de références des étudiants. Par cette approche pluri-, mais également trans-disciplinaire – dans laquelle s'articulent également les pratiques théoriques – l'erg tente de produire les conditions de possibilité pour l'émergence de formes et de savoirs hybrides et multiples.

récits et expérimentations : Narration spéculative, assistant·e

Référence au Moniteur :

AX13 | assistant·e | CPL / Atelier | CA | MA | 6/20h

Contexte :



- Cours obligatoire dans le programme d'étude des étudiant·s
- mardi et jeudi matin
- 6h/semaine toute l'année

Descriptif :

Ce Master accompagne des étudiant·s dont la création de récits intentionnels est au centre de leur questionnement et de leur pratique.

Les intentions plus spécifiques de ce Master sont développées ici >

[https://wiki.erg.be/w/R%C3%A9cits_et_exp%C3%A9rimentation_-_Narration_sp%C3%A9culative_\(MA\)](https://wiki.erg.be/w/R%C3%A9cits_et_exp%C3%A9rimentation_-_Narration_sp%C3%A9culative_(MA))

Pratique pédagogique spécifique à l'atelier :

- Présentation de questionnements spécifiques, et d'analyse de formes contemporaines de narration faisant écho aux questionnements soulevés par les pratiques développées au sein de l'atelier
- Suivis réguliers des travaux des étudiant·s, réunis en sous-groupes (de +/- 3), les amenant à formuler et à articuler leur univers singulier. Cet accompagnement se fait en binôme d'enseignant·s.
- Organisation d'ateliers visant à mettre en contact et au travail les étudiant·s - d'univers plastiques et d'orientations différentes - par groupe, autour de propositions ou commandes spécifiques.
- Et parallèlement, interventions d'invité·s permettant l'accès à leurs problématiques et méthodes de travail

Profil spécifique de l'enseignant :

Conformément à la description de l'activité du master, nous cherchons un·e candidat·e ayant une attention particulière à la spéculation entendue comme recherche permanente de "lumière au bout du tunnel", ou comme fabrication de raisons de ne pas céder au cynisme ou au désespoir. Rendre présentes des raisons d'espérer.

Offrir autre chose que la défaite dans les manières de raconter est l'enjeu contemporain qui nous mobilise.

Le·a candidat·e sera également porté·e par un intérêt pour différentes formes narratives: telles que le cinéma, la vidéo, la bande dessinée, l'illustration, le cinéma d'animation, la performance, le jeu vidéo ou de plateau, etc. Le·a candidat·e doit être en capacité de faire l'aller-retour entre les théories et

pratiques spéculatives et être porteur·euse d'une pratique personnelle qu'elle soit théorique ou pratique, en connexion avec le master.

Læ candidat·e doit être capable de travailler à l'intérieur d'un collectif pluridisciplinaire:

le·l sera amené·e à exposer ses idées en cours magistral et à co-organiser et co-animer des workshops, et de manière générale sera amené·e à opérer des retours critiques constructif sur des pratiques d'étudiant·es.

Une partie du temps de travail est dédié au partage des responsabilités dans l'organisation du master (réunions d'équipe, jurys, etc.).

Les responsabilités inhérentes à la fonction d'enseignant·e - présences, notes et rappel du cadre pédagogique - font aussi partie des missions.

Pratique institutionnelle :

- L'erg est une école au travail, l'enseignant·e devra pouvoir s'engager au sein de l'école, notamment lors des journées pédagogiques et des moments de réflexions collectives.
- Les responsabilités pédagogiques et institutionnelles des différentes fonctions pédagogiques se trouvent sur le document de la délégation syndicale en annexe.

Orientations : cours artistiques

Dans le curriculum de l'erg, les orientations représentent un espace d'expérimentation proprement lié à un médium. L'orientation constitue le matériau premier, la perspective première, ou le lieu de décentrement, à partir duquel l'étudiant·e pourra mobiliser son projet et sa recherche.

Gravure | MA 1 > 2, assistant·e

Référence au Moniteur :

AX14 | Assistant·e | Gravure / Atelier | CA | MA | 6/20

Contexte :

- Cours obligatoire dans le programme d'étude des étudiant·es
- Horaire à définir avec l'enseignant·e responsable

- 6h/semaine toute l'année

Descriptif :

L'orientation gravure à l'erg vise à répondre aux attentes d'étudiants qui, tout en étant formés par ailleurs à d'autres dimensions des pratiques artistiques, souhaitent se concentrer sur la gravure comme médium d'expression. L'horaire de l'enseignant, qui est de 6 heures/semaine toute l'année, est à définir avec l'enseignant responsable en fonction des plages d'ouverture de l'atelier et du nombre d'étudiants inscrits en orientation ou en stage interne dans ces plages horaires.

L'enseignant intervient en appui à la professeure responsable et selon les méthodes et les prescriptions techniques et de sécurité en vigueur dans l'atelier qui ne peuvent être modifiées qu'avec l'accord de celle-ci. Il intervient principalement, complémentairement à la professeure responsable, dans la formation des étudiants de stage interne.

Cette formation comprend très généralement :

1° une formation technique initiale qui porte sur une des techniques de gravure pratiquées dans l'atelier et sur la technique de l'impression, qui nécessite un apprentissage individualisé,

2° une formation à la pratique en atelier qui comprend un volet physique et matériel et un volet d'apprentissage du « vivre ensemble » en atelier, avec ce qu'il implique d'échanges techniques, artistiques et humains.

3° une aide au développement par l'étudiant de son projet personnel.

Les techniques pratiquées dans l'atelier sont la pointe sèche, l'eau-forte, l'aquatinte, la manière noire et le vernis mou.

Pratique pédagogique spécifique à l'atelier :

L'enseignement se fait selon la méthode du projet personnel. L'étudiant choisit un sujet qu'il se propose de traiter en produisant des gravures réalisées selon une ou plusieurs des techniques qu'il met à son programme. Il se documente sur son sujet de manière à pouvoir le décliner en images parlantes tirant parti de l'expressivité spécifique de la ou des techniques en cause. Il choisit ses techniques et son mode de présentation en fonction de ses objectifs artistiques. Il devra également être capable d'effectuer des choix justifiés et de faire

évoluer son travail en fonction des découvertes et des difficultés rencontrées. Finalement, iel devra également pouvoir présenter une analyse de ses travaux, mettant en lumière l'évolution de sa démarche à propos de chaque réalisation particulière ainsi que de réalisation en réalisation. Iel retravaille au besoin ses matrices pour mieux traduire les intentions dont iel investit ses images.

Il existe une réelle complémentarité entre l'autonomie des projets individuels et le travail en atelier collectif. Cette situation confronte directement les étudiant.e.s aux problématiques du respect de l'autre et de la diversité des pratiques. Dans un atelier partagé, les étudiant.e.s doivent non seulement respecter les procédures relatives à leur activité propre, mais aussi veiller à préserver un environnement de travail adéquat pour les autres personnes qui utilisent l'atelier. Le travail en commun génère des collaborations spontanées, mais permet aussi d'observer ce que les autres vivent, produisent, pensent, et ressentent notamment devant son travail. Cette interaction enrichit chaque projet individuel, apportant des perspectives nouvelles et des idées souvent inattendues. La pratique en atelier favorise un esprit de solidarité et d'efficacité collective, où l'on apprend à travailler de manière autonome tout en tenant compte des contraintes et des besoins des autres.

Profil spécifique de l'enseignant :

- L'enseignant doit être capable d'aider les étudiant.e.s à entrer dans la démarche du projet personnel et donc découvrir, en eux ou autour d'eux, un sujet auquel il peuvent s'intéresser et penser pouvoir intéresser, par une réalisation, d'autres personnes. Il doit pouvoir, grâce à l'analyse des réalisations des étudiant.e.s, les aider à rendre plus vivantes et plus parlantes leurs réalisations en exploitant aux mieux les capacités d'expression des différentes techniques de gravures et de leurs variantes.
- L'enseignant doit être capable d'enseigner la technique de l'impression et au moins les quatre premières des cinq techniques de gravure énumérées ci-dessus. La connaissance de la technique du vernis mou sera prise en considération.
- L'enseignant doit être capable d'aider les étudiants à s'insérer dans l'atelier, à en intégrer le savoir-vivre, à participer à la vie de celui-ci et à en tirer parti, à en respecter les règles d'ordre et de sécurité et à prendre part à son maintien en bon état, à son bon usage et à son entretien.
- L'expérience pédagogique et l'expérience de travail en atelier collectif de gravure des candidats à la fonction seront prises en considération.

- L'enseignant·e sera capable de s'inscrire dans le contexte pédagogique du stage interne et de l'orientation.
- L'enseignant·e sera capable de démontrer une relation réflexive et critique au regard de sa pratique pédagogique, de l'articuler au projet pédagogique de l'erg et aux unités d'enseignements dans lesquelles le cours est proposé.
- L'enseignant·e doit parler couramment le français. La connaissance d'un ou de plusieurs langues étrangères à large diffusion est sera prise en compte.

Pratique institutionnelle :

- L'erg est une école au travail, l'enseignant·e devra pouvoir s'engager au sein de l'école, notamment lors des journées pédagogiques et des moments de réflexions collectives.
- Les responsabilités pédagogiques et institutionnelles des différentes fonctions pédagogiques se trouvent sur le document de la délégation syndicale en annexe. Il est demandé aux candidats de mettre ces éléments de responsabilités en perspective dans leur projet pédagogique.

peinture | MA 1 > 2, conférencier·ère

Référence au Moniteur :

CX27 | Conférencière | Peinture / Atelier | CA | MA | 90h/600

Contexte :

- Cours obligatoire dans le programme d'étude des étudiant·es
- Jeudi après-midi
- 6h/semaine toute l'année

Descriptif :

Le cours de peinture, laboratoire de découverte et d'expérimentation des pratiques et des enjeux de la peinture contemporaine, explore les multiples formes que peut prendre la peinture aujourd'hui. L'atelier permet aux étudiant·es d'explorer la diversité des modes de production de la peinture et d'en expérimenter les techniques et matériaux actuels. C'est le lieu d'acquisition d'outils pratiques et conceptuels utiles au développement d'une approche artistique personnelle. A la fin du cycle, s'opère une analyse du parcours et du travail de l'étudiant·e, en dialogue avec cette dernière, permettant d'envisager les

points d'amélioration de sa pratique.

Le cours aborde la pratique de la peinture dans un champ élargi de références et de possibles. Il tisse des liens entre des pratiques diversifiées issues d'époques et de champs culturels hétérogènes. Il insiste sur les liens entre les pratiques picturales et d'autres domaines de la pensée et de la culture.

L'attention est portée à la manière dont la peinture peut développer une pensée spécifique, articulant questions personnelles et sociétales.

Pratique pédagogique spécifique à l'atelier :

L'atelier peinture propose une chronologie d'exercices qui donnent rapidement aux étudiants les moyens de construire leur propre pratique. Ces exercices permettent d'expérimenter une diversité d'approches, de techniques, de modes de production, de manières de voir. Ils incitent chacun.e à développer ses propres contenus à l'aide des supports que proposent le cours. Chaque présentation d'exercice s'accompagne d'une explication des enjeux pédagogiques de l'exercice et de la présentation de documents visuels diversifiés en lien avec la proposition. Le lien pédagogique se poursuit au long de la réalisation de l'exercice sous forme de discussion, d'avis, de guidage technique selon les besoins de l'étudiant.e. Les rendus d'exercices donnent lieu à une mise en commun, accrochage. Cette présentation est le lieu d'une discussion collective. Les exercices sont complétés par des séances d'information ou des visites sur l'actualité de la peinture, ses enjeux, ses connexions avec les questions de société.

Les responsabilités inhérentes à la fonction d'enseignant.e - présences, notes et rappel du cadre pédagogique - font aussi partie des missions.

Profil spécifique de l'enseignant.e :

Ce poste est l'opportunité de rejoindre une équipe de trois enseignants dans un travail collaboratif, il nécessite une ouverture au dialogue, à l'échange et au travail d'équipe

La personne engagée devra :

- Avoir une pratique active de la peinture (au sens large).
- Etre ouvert.e à une conception élargie des multiples voies que peut prendre la peinture aujourd'hui, et des multiples contextes dans lesquels elle peut s'inscrire.

- Etre ouvert et curieux des croisements que peut produire la peinture avec d'autres pratiques, notamment, l'illustration, la B.D., la performance, etc
- Etre curieuse des connexions possibles entre pratique de la peinture et enjeux de société (questions sociétales, écologiques, sociales,)
- Avoir une vision élargie et non exclusive des contextes multiples où la peinture peut s'inscrire dans la société.
- Etre ouverte à une conception élargie de la recherche en art.
- Pouvoir accompagner collectivement et individuellement les pratiques des étudiants dans un dialogue constructif et une perspective d'empowerment.
- Pouvoir assurer un suivi critique des chantiers des étudiants de master, tant pratiquement que conceptuellement
- Pouvoir développer avec elles et eux les questions de médiation de ces pratiques
- Pouvoir amorcer avec les étudiants des échanges critiques et constructifs avec les acteurs du monde de l'art ou associatif.
- Adhérer à la pédagogie de l'erg, fondamentalement pluridisciplinaire, et où la pratique dialogue avec la théorie.

Pratique institutionnelle :

- L'erg est une école au travail, l'enseignant devra pouvoir s'engager au sein de l'école, notamment lors des journées pédagogiques et des moments de réflexions collectives.
- Les responsabilités pédagogiques et institutionnelles des différentes fonctions pédagogiques se trouvent sur le document de la délégation syndicale en annexe.

NOUVEAU RÈGLEMENT DU TRAVAIL

Préambule

La Commission paritaire de la Fédération de l'Enseignement supérieur catholique (patronat + syndicat) a approuvé un règlement de travail cadre qui devra être intégrée par toutes les ESA. Sa mise en application est soumise à concertation auprès du CE. La volonté du Conseil d'Administration des Instituts est d'harmoniser les règlements du personnel des quatre entités (St-Luc, Erg, mais également le Secondaire et la Promotion sociale, y compris le personnel ouvrier). Cela se fera moyennant une adaptation des différents Règlements internes en sachant qu'en cas de conflit, le Règlement de travail cadre servira de référence. Et donc, les textes propres aux instituts n'auront valeur légale que si la procédure de concertation est respectée.

Les principaux points modifiés portent sur :

- le bien-être au travail
- les congés du personnel
- les risques psycho-sociaux

D'autre part des éléments de ce règlement de travail, déjà présents dans la version précédente du règlement (2001) mais peu ou pas appliqués risquent d'être activés, le contexte ayant changé. En effet, l'accès prochain au statut de professeur de plusieurs d'entre vous, ou l'augmentation d'heures prof pour ceux ou celles qui en avaient déjà quelques unes, va impacter le nombre d'heures total d'encadrement (vu qu'un temps plein professeur = 12 heures de cours alors qu'un temps plein assistant ou un chargé d'enseignement = 20 heures de cours). *Ce heures prof ont un coût.*

Sachant aussi que cette année et l'année prochaine (2022-23), l'encadrement total restera de 50 TP, avec les obligations que l'on a de respecter certains quotas des fonctions/fourchettes :

- Entre 60% et 80% de profs
- Entre 5% et 40% de chargé.e.s d'enseignement et assistant.e.s
- > Dont 35% min. pour les assistant.e.s
- > Dont 65% max. pour les chargé.e.s d'enseignement
- Max. 15% de conférencier.e.s

Horaires & bien-être au travail

Pour commencer, voici ce qui sera d'application, pour ce qui concerne les horaires des membres du personnel.

- L'horaire journalier et hebdomadaire des prestations de chaque membre du personnel (avec l'intitulé de l'engagement et son volume horaire annuel) lui sont communiqués par écrit en début de chaque année académique, au plus tard au moment de l'engagement et lors de chaque éventuelle modification en cours d'année.

- L'horaire journalier garanti à chacun, une interruption de 30 minutes minimum sur le temps de midi pour le repas et une interruption de 20 minutes après une période ininterrompue de 4 heures de travail.

- L'horaire hebdomadaire garanti une période minimale de 11 heures de repos entre la fin de la journée de travail et le début de la journée suivante.

Pour toutes les fonctions le maximum journalier d'heures de cours est de 6 heures, pouvant être étendu à 8 heures moyennant l'accord du membre du personnel concerné.

- Le maximum hebdomadaire d'heures de cours pour les conférenciers est de 30h par semaine. Toutefois, pour permettre l'organisation des séminaires, elle peut être étendue exceptionnellement à 40h sur une période de maximum deux semaines consécutives.

Tâches et responsabilités relatives aux différents statuts et prestations comprises dans les heures d'enseignement

- Ces infos concernant les prestations liées à chaque statut vous ont déjà été communiquées (notamment dans la « brochure statut » envoyée à tout le monde par Laurence ce 15 septembre), mais il n'est pas inutile de les rappeler, encore une fois.

Deux remarques importantes :

« Les membres du personnel accomplissent les obligations imposées par les lois, décrets, règlements, par les règles complémentaires de la commission paritaire, par le règlement de travail et par le contrat d'engagement. »

« Les membres du personnel doivent fournir, dans les limites fixées par la réglementation, par les règles complémentaires de la commission paritaire, par le règlement de travail et par le contrat d'engagement, les prestations nécessaires à la bonne marche de l'ESA. »

Rappel des prestations ordinaires des enseignants

Conférencier.e.s (600h/an max.)

- Activités d'enseignement théoriques, artistiques, techniques : préparations, corrections, séances d'exercices, examens...

La charge comprend la participation à :

- journées pédagogiques
- conseil d'orientation (ou de pôle)
- portes ouvertes
- évaluations
- définition du contenu des fiches d'UE
- désigner des représentant.e.s au sein du CGP
- désigner des représentant.e.s au sein du conseil social

Elle ne comprend pas (sauf si heures supplémentaires rémunérées) la participation à :

- accompagnement de mémoires et de doctorats
- jurys artistiques
- épreuves d'admission

Assistant.e.s (20h/semaine temps plein)

- Activités d'enseignement théoriques, artistiques, techniques : préparations, corrections, séances d'exercices, examens...
- Ne sont pas responsables d'un cours
- Peuvent suivre, en parallèle, une formation d'études spécialisées artistiques

La charge comprend la participation à :

- journées pédagogiques
- portes ouvertes
- évaluations, évaluation des stages
- délibérations
- jurys artistiques et à leur composition
- épreuves d'admission
- entretiens d'admission en cours d'études
- participer aux conseils d'orientation (ou de pôle) et y émettre des propositions visant à concrétiser le projet pédagogique et artistique de l'Erg
- définition du contenu des fiches d'UE
- soutien et guidance des étudiant.e.s
- présence lors de la consultation des copies par les étudiant.e.s
- promoteur.ice de mémoires et doctorats, sur désignation de la direction
- désigner des représentant.e.s au sein du CGP
- désigner des représentant.e.s au sein du conseil social
- proclamer la réussite d'un bachelier ou d'un master, en déterminer la mention
- sanctionner l'acquisition des crédits [enseignant.e.s des cours non optionnels]
- respecter le secret et la souveraineté des délibérations et motiver les décisions de délibération
- rédaction d'un projet pédagogique et artistique particulier (lors du recrutement)

Pour l'instant, réalisé par l'équipe administrative

- participer, lors de l'admission, aux jurys de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou des crédits acquis ailleurs
- gestion des allègements des étudiant.e.s de BAC 1 après la session de janvier
- traiter les recours contre les évaluations et redélibérer le cas échéant
- participer aux jurys de valorisation de crédits après l'admission (octrois de dispenses de l'un ou l'autre cours)
- participer aux jurys d'approbation des programmes annuels étudiant.e.s (PAE)

À partir de l'an prochain

- octroyer des dérogations pour la finançabilité des étudiant.e.s

Encore dans le flou...

- activités de recherche (lié au statut dans le milieu universitaire ?)

Chargé.e.s d'enseignement (20h/semaine t.plein)

- Activités d'enseignement théoriques, artistiques, techniques : préparations, corrections, séances d'exercices, examens...
- Peuvent être responsables d'un cours
- Peuvent coordonner un cours ou un projet et une équipe d'enseignants

La charge comprend la participation à :

- journées pédagogiques
- participer et coordonner les conseils d'orientation (ou de pôle) et y émettre des propositions visant à concrétiser le projet pédagogique et artistique de l'Erg
- portes ouvertes
- évaluations & évaluation des stages
- participer aux délibérations
- participer aux jurys artistiques à leur composition et leur coordination
- participer aux épreuves d'admission
- participer aux entretiens d'admission en cours d'études
- définition du contenu des fiches d'UE
- soutien et guidance des étudiant.e.s
- présence lors de la consultation des copies par les étudiant.e.s
- promoteur.rice de mémoires et doctorats, sur désignation de la direction
- désigner des représentant.e.s au sein du CGP
- désigner des représentant.e.s au sein du conseil social
- proclamer la réussite d'un bachelier ou d'un master, en déterminer la mention
- sanctionner l'acquisition des crédits [enseignant.e.s des cours non optionnels]
- respecter le secret et la souveraineté des délibérations et motiver les décisions de délibération
- rédaction d'un projet pédagogique et artistique particulier (lors du recrutement)

Pour l'instant, réalisé par l'équipe administrative

- participer, lors de l'admission, aux jurys de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou des crédits acquis ailleurs
- gestion des allègements des étudiant.e.s de BAC 1 après la session de janvier
- traiter les recours contre les évaluations et redélibérer le cas échéant
- participer aux jurys de valorisation de crédits après l'admission (octrois de dispenses de l'un ou l'autre cours)
- participer aux jurys d'approbation des programmes annuels étudiant.e.s (PAE)

À partir de l'an prochain

- octroyer des dérogations de la finançabilité des étudiant.e.s

Professeur.e.s (12h/semaine temps plein)

- Activités d'enseignement théoriques, artistiques, techniques : préparations, corrections, séances d'exercices, examens...
- Sont responsables d'un cours et de son évaluation
- Peuvent coordonner une équipe d'enseignants

La charge comprend la participation à :

- journées pédagogiques
- participer et coordonner les conseils d'orientation (ou de pôle) et y émettre des propositions visant à concrétiser le projet pédagogique et artistique de l'Erg
- portes ouvertes
- évaluations & évaluation des stages
- participer aux délibérations
- participer aux jurys artistiques à leur composition et leur coordination
- présider les jurys pour le-la prof responsable du cours
- participer aux épreuves d'admission
- participer aux entretiens d'admission en cours d'études
- définition du contenu des fiches d'UE
- soutien et guidance des étudiant.e.s
- présence lors de la consultation des copies par les étudiant.e.s
- promoteur.rice de mémoires et doctorats, sur désignation de la direction
- supervision des stages prévus au programme d'études
- désigner des représentant.e.s au sein du CGP
- désigner des représentant.e.s au sein du conseil social
- proclamer la réussite d'un bachelier ou d'un master, en déterminer la mention
- sanctionner l'acquisition des crédits [enseignant.e.s des cours non optionnels]
- respecter le secret et la souveraineté des délibérations et motiver les décisions de délibération
- rédaction d'un projet pédagogique et artistique particulier (lors du recrutement)
- les professeur.e.s peuvent être ponctuellement déchargés d'une partie de leurs cours pour effectuer une mission spécifique concrétisant un aspect du projet pédagogique et artistique

Pour l'instant, réalisé par l'équipe administrative

- participer, lors de l'admission, aux jurys de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou des crédits acquis ailleurs
- gestion des allègements des étudiant.e.s de BAC 1 après la session de janvier
- traiter les recours contre les évaluations et redélibérer le cas échéant
- participer aux jurys de valorisation de crédits après l'admission (octrois de dispenses de l'un ou l'autre cours)
- participer aux jurys d'approbation des programmes annuels étudiant.e.s (PAE)
- participation à la confection des horaires

À partir de l'an prochain

- octroyer des dérogations de la finançabilité des étudiant.e.s

Prestations complémentaires pour assistant.e.s, chargé.e.s d'enseignement et professeur.e.s

Préalable

L'augmentation du pourcentage d'heures sous statut profs va diminuer le total des heures d'encadrement au sein de l'école. En effet, un temps plein professeur = 12 heures de cours alors qu'un temps plein assistant ou un chargé d'enseignement = 20 heures de cours. Donc, le changement de statut des assistant.e.s et des chargé.e.s d'enseignement fera perdre des heures de cours à l'Erg

Dans un contexte où l'équipe administrative est débordée et que le burn out a touché/touche plusieurs personnes à des degrés divers.

Ce partage du temps est un geste de solidarité possible, voire nécessaire, alors que le partage des salaires si souvent demandé/évoqué lors des précédentes journées pédagogiques est impossible à mettre en œuvre. Ces deux heures hebdomadaires complémentaires sont une application du décret de 2001 :

En application des articles 73 et 79 du décret du 20 décembre 2001, les membres du personnel enseignant qui exercent une fonction correspondant au moins à la moitié des prestations complètes fournissent en moyenne sur l'année académique deux heures hebdomadaires supplémentaires de prestations pour exercer des activités liées à l'enseignement et concrétisant le projet pédagogique et artistique de l'ESA.

Pour les membres du personnel dont la charge est inférieure à la moitié des prestations complètes, ces prestations supplémentaires sont réduites à une heure en moyenne par semaine.

2h hebdomadaires

- pour les professeur.e.s qui ont une charge horaire de plus de 6h
 - pour les assistant.e.s et chargé.e.s d'enseignement qui ont une charge horaire de plus de 10h
- Aujourd'hui cela concerne 27 professeur.e.s et 10 assistant.e.s

1h hebdomadaire

- pour les professeur.e.s qui ont une charge horaire de moins de 6h
 - pour les assistant.e.s et chargé.e.s d'enseignement qui ont une charge horaire de 10h et moins
- Aujourd'hui cela concerne 20 professeur.e.s, 12 chargé.e.s d'enseignement et 26 assistant.e.s

Pour info

30 semaines de cours

Ces prestations peuvent être regroupées à un moment précis ou distribuées au long de l'année

Les prestations doivent être des activités liées à l'enseignement et concrétisant le projet pédagogique et artistique de l'Erg, par exemple :

- demandes de subventions
- service social
- participation au CGP
- participation au CE
- participation au CPPT
- surveillance des examens
- communication (site web)
- remédiation et cours complémentaires
- commissions (recrutement,...)
- personne de confiance
- participation aux chambres thématiques, groupes de travail, organes de représentation réunis à l'initiative de l'ARES et du Pôle académique
- coordination de la communication via les blogs et réseaux sociaux
- organisation d'événements et expositions externes à l'erg
- participation à des comités de sélection relatifs à des projets internes ou externes liés à l'erg (exemple: FRArt, publications, concours...)
- colloques
- conseiller.e académique
- conseiller.e en prévention SIPPT
- coordinateur.trice qualité
- projet cuisine
- projet safe space
- projet archivage
- tout autre projet, proposé par un ou des membres du personnel, approuvé par le Cgp

La coordination sera assurée par la future direction adjointe.